



ENJEUX ET DÉROULEMENT DE FORMATION

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'un véhicule est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS QUEL QUE SOIT LE VÉHICULE UTILISÉ.

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est d'amener tout élève vers la réussite, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante devant être prise au sérieux et avec assiduité.

À l'aide de grilles de progression permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos savoirs comportementaux, techniques et environnementaux au fil de votre apprentissage.

Des évaluations tout au long de votre parcours vous permettront également de mesurer vos progrès et ainsi, vous présentez aux épreuves du permis de conduire lorsque l'ensemble des compétences requises seront validées et que l'examen blanc sera effectué.



ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

- **Déroulement**

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen.

L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

- **Obtention du "code"**

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

- **Validité**

La réussite au "code" est valable pendant cinq ans.

- **Des règles à connaître tout au long de la vie**

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité, mais aussi celle des autres usagers de la route. Le code de la route doit être connu non seulement pour l'examen, mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais aussi des modifications du code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.

EXAMEN PRATIQUE



- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- Réaliser 2 manœuvres.
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. L'épreuve dure 32 minutes,

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Votre école de conduite vous accompagne à l'examen et l'enseignant de la conduite est présent à l'arrière du véhicule.